



## PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### COVID-19

Point de situation sanitaire

Épinal, le 08/12/2021

**Le département des Vosges n'est pas épargné par la dégradation sanitaire observée à l'échelle régionale et nationale.**

Le taux d'incidence connaît une augmentation significative passant ainsi de 128,8 cas pour 100 000 habitants le 23 novembre à 343,2 le 7 décembre 2021. Le département reste néanmoins en dessous des chiffres régionaux et nationaux (Grand Est = 446,6 / France = 444).

Cette situation appelle chacun à rester vigilants. Pour autant, la vaccination constitue un atout majeur.

Le vaccin limite les risques de contamination et évite les formes graves d'infection. Toutefois, il perd de son efficacité avec le temps. C'est pourquoi, depuis le 25 novembre dernier, le rappel de vaccin a été ouvert à l'ensemble de la population âgée de plus de 18 ans. Les personnes de 65 ans et plus peuvent, quant à elle, se faire vacciner sans rendez-vous pour obtenir une dose de rappel quel que soit le centre dans lequel elles se rendent.

Afin d'accueillir l'ensemble de la population concernée dans les meilleurs délais, les centres de vaccination du département ont augmenté leur capacité.

Parallèlement, de nouvelles opérations « aller-vers » s'organisent afin de permettre à la population d'accéder à une primo-injection, à une seconde dose, ou à une dose de rappel :

- Jeudi 9 décembre de 16h00 à 19h00 à la mairie de Châtenois,
- Samedi 11 décembre de 14h00 à 18h00 dans la Maison de la convivialité du quartier de la Maladière à Neufchâteau.

La médecine de ville (pharmaciens, médecins généralistes, infirmières libérales, etc.) reste également pleinement mobilisée et complète l'offre de vaccination de proximité.

Si le maintien du bouclier vaccinal est indispensable pour endiguer la 5<sup>ème</sup> vague, il est primordial de respecter, les gestes barrières :

- éternuer dans son coude
- respecter les distances
- se laver les mains
- ne pas se serrer la main ou s'embrasser
- porter un masque lorsqu'il est obligatoire ou recommandé
- aérer les espaces clos (quelques minutes toutes les heures)

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex



Rappelons, que dans les Vosges, **le port du masque est obligatoire en extérieur**, pour les personnes de 11 ans et plus, dans les situations suivantes :

- au sein des manifestations revendicatives, des événements sportifs festifs et culturels notamment ceux liés aux festivités de fin d'année dans le cadre des fêtes de fin d'année ;
- sur les marchés de plein air, les marchés de Noël, les brocantes, les braderies, les vides greniers ainsi que les ventes au déballage ;
- dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires aux horaires d'arrivée et de départ des élèves, des gares ferroviaires et routières, des lieux de cultes au moment des offices et des cérémonies ;
- dans les files d'attente où les mesures barrières et de distanciation physique ne peuvent être respectées ;
- dans certaines rues des villes d'Épinal, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Capavenir Vosges, Gérardmer et Neufchâteau;

Yves Séguy, préfet des Vosges, invite chacun à reporter les moments festifs, comme les cérémonies, les arbres de Noël et les pots de départ. Il recommande par ailleurs le report des moments festifs dans la sphère privée.

Seul un effort collectif auquel nous devons tous contribuer permettra de contrôler cette 5<sup>ème</sup> vague et d'aborder les fêtes de fin d'année le plus sereinement possible.

#### Rappel des modalités vaccinales

La **dose de rappel** est accessible à :

- Toute personne de plus de 18 ans, qu'elle ait été infectée par le COVID ou non, **5 mois après la dernière dose de vaccin reçue** (= après une dose unique si vaccination post COVID ou après la deuxième dose d'une vaccination classique).
- Quel que soit le type de vaccin reçu au préalable (PFIZER, MODERNA, ASTRAZENECA...) avec un délai raccourci à 1 mois pour le vaccin JANSSEN.

## Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

